



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 531-1-ADM-2022

Avis public est par la présente donné par le soussigné de la Municipalité de Délage que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 février 2023, le règlement no 531-1-ADM-2022 concernant les modalités de location de la salle de l'édifice Palma-Morin et abrogeant le règlement 531-ADM-2015.

Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation au bureau municipal ou peut être consulté sur le site web de la Municipalité de Délage à : www.deleage.ca

Donné à Délage, ce mercredi, 8^e jour du mois de février 2023.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, John-David McFaul, DG/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Délage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, au bureau municipal, au tableau d'affichage situé au 216, Route 107 à Délage, sur le site web et sur la page Facebook de la Municipalité de Délage.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de février 2023.

John-David McFaul, directeur général
et greffier-trésorier par intérim